



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1645-20**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 17 mars 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1645-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'autoriser l'usage « garage municipal » dans la zone A-730 et de modifier les limites des zones A-730 et A-703.

Le présent règlement numéro 1645-20 est disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section Avis publics et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 mai 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 6 mai 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques